

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux mille vingt-trois, le vingt-cinq du mois de janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, Mme Francine LOUET, Adjoints, Mme Chantal GLE, M. Maurice ROBIDOU, Mme Françoise MOUCHEL, Mme Chantal JOLY, M. Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Delphine COLUSSI

Date d'envoi de la convocation : 19 janvier 2023

Absents excusés : M. Gwendal LECOINTRE (a donné pouvoir de vote à M. DUBOURG), M. Yves BIGOT (a donné pouvoir de vote à Mme MOUCHEL), M. Daniel BONHOMME (a donné pouvoir de vote à M. VIDELOUP), M. Dominique FOURRIER (a donné pouvoir de vote à Mme COLUSSI)

**DELIBERATION 06/2023 – EXTENSION ATELIER TECHNIQUE
MUTUALISE AVEC LES ASSOCIATIONS – DEMANDE DE
SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR**

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 10 Votants : 14

Monsieur Le Maire rappelle la délibération n°43/2022 en date du 15 juin 2022 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le projet d'extension de l'atelier technique, sis rue du stade et accepté le devis de la société d'ingénierie C-MOI de Combourg, pour la phase conception du projet.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- **De réaliser des travaux d'extension de l'atelier technique, pour stocker l'outillage et matériel technique de la Commune, et le matériel des associations, pour un montant prévisionnel de 180 286 € HT.**
- **DE SOLLICITER une subvention auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2023**
- **D'INSCRIRE les crédits suffisants au Budget Primitif 2023**

- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**
- **D'ADOPTER ce projet et le plan de financement suivant :**

DEPENSES		RECETTES		
TRAVAUX	163 000,00 €	DETR 40%		65 200,00 €
FRAIS INGENIERIE	23 150,00 €	DETR 40%		9 260,00 €
ETUDE GEOTECHNIQUE	1 636,00 €	DETR 40%		654,40 €
		autofinancement		112 671,60 €
TOTAL DEPENSES	187 786,00 €	TOTAL RECETTES		187 786,00 €

Pour copie conforme et certification exécutoire la délibération,
Après affichage le 30 janvier 2023
et transmission en Préfecture, le 30 janvier 2023
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

SAINT-BROLADRE,
Le 30 janvier 2023
Le Maire, Jean-François GOBICHON

